



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 61857

### Texte de la question

M. Stéphane Alaïze attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'instauration d'une journée nationale d'information sur la Résistance, au cours de laquelle une information serait faite dans les établissements scolaires sur ce que furent le nazisme, l'Occupation, la collaboration et surtout ce que furent le combat de la Résistance, les valeurs qui motivèrent les résistants, leur apport à la libération de la France et à la restauration de la République. Cette journée, non chômée, pourrait constituer un moment de souvenir à la mémoire de la Résistance, de son histoire et de ses acteurs. Ainsi, il lui demande dans quelle mesure une suite favorable à la demande de création d'une journée nationale d'information sur la Résistance pourrait être instaurée.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire de la composante particulièrement importante de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, que constitue la Résistance. Cependant, il reste réservé quant à l'institutionnalisation du 27 mai comme date unique de commémoration dans la mesure où la Résistance n'est pas née en 1943, mais dès juin 1943, période pendant laquelle des initiatives significatives ont été prises notamment par le général de Gaulle, à Londres, et par Jean Moulin, à Chartres. Celles-ci se sont ensuite progressivement multipliées et ont été fédérées. Il serait néanmoins possible de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire étudier des textes dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, incarnant les valeurs de la Résistance. Il est, en effet, indispensable d'insister sur la nécessité de transmettre à la jeunesse l'engagement de ces hommes et de ces femmes au service de la Nation pour défendre les valeurs de la République, de la démocratie et des droits de l'Homme contre la barbarie nazie. C'est tout le sens de la « politique de la mémoire » que le secrétaire d'Etat a fait approuver par le Haut Conseil de la mémoire combattante le 6 février dernier. Ainsi, les actions de mémoire de l'année 2001 seront-elles notamment consacrées à la commémoration des hauts faits de l'année 1941, tels le serment de Koufra, les exécutions de Châteaubriant ou l'action du réseau du musée de l'Homme. Les services du département ministériel et du ministère de l'éducation nationale sont également prêts à s'associer aux initiatives que prendront les collectivités locales dans ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Alaïze](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61857

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 juin 2001, page 3177

**Réponse publiée le** : 30 juillet 2001, page 4384